



Auzon®

DUO

Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones de post-levée des blés tendres d'hiver et de printemps, blés durs d'hiver et de printemps, seigle, triticales et épeautre.

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification HRAC : B

Formulation : suspension concentrée huileuse

Numéro AMM : 2140258

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : mesosulfuron-méthyl
Teneur : 7.5g/l, soit 0.75% (m/m)
Famille chimique : sulfonyles
Mode d'action : Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

Substance active :
iodosulfuron-méthyl-sodium
Teneur : 7.5g/l, soit 0.75% (m/m)
Famille chimique : sulfonyles
Mode d'action : Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

Substance active : méfenpyr-diéthyl
Teneur : 22.5g/l, soit 2.24% (m/m)
Famille chimique : pyrazoles
Mode d'action : Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active en accélérant son hydrolyse dans la culture.

Description

AUZON DUO est un herbicide de post-levée actif sur les graminées et les dicotylédones adventices des blés tendres d'hiver et de printemps, des blés durs d'hiver et de printemps ainsi que du seigle, du triticales et de l'épeautre. En plus de ses 2 matières actives, le mésosulfuron-méthyl et l'iodosulfuron-méthyl sodium, AUZON DUO contient du méfenpyr-diéthyl qui est un phytoprotecteur.

Préparation

Préparation de la bouillie

Avant la préparation d'une bouillie d'AUZON DUO avec ou sans huile ainsi qu'après son utilisation, le pulvérisateur doit être soigneusement nettoyé.
Diluer AUZON DUO dans une bouillie de 100 L/ha à 400 L/ha d'eau selon le matériel de pulvérisation utilisé :

- remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur,
 - mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire,
 - terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.
- Appliquer la bouillie sitôt après la préparation.

Mélanges et compatibilité

Lors d'une application d'engrais liquide, de produits "correcteurs de carences", le mélange avec AUZON DUO est déconseillé. Dans ce cas, il est nécessaire d'espacer de 7 jours le traitement avec AUZON DUO.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

Ne pas stocker la préparation à une température supérieure à 40°C
- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux,

et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Mesure de protection des individus

Pour protéger l'opérateur :

Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application

- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;

Si application avec tracteur avec cabine:

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant.

Pour l'emploi

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas d'adventices résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du



fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence d'adventices résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé. Pour retarder ou limiter l'apparition d'adventices résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles. On accompagnera cette mesure par de bonnes pratiques culturales définies par l'AFPP (rotation de cultures d'hiver et de printemps, labours, etc...) La vidange du fond de cuve et le traitement des effluents phytosanitaires doivent se faire conformément à la réglementation en vigueur. Pour ce faire, vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil à l'eau claire, vidanger à nouveau et remplir entièrement la cuve avec un produits nettoyant recommandé. Mettre l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes puis vidanger l'effluent phytosanitaire complètement. Retirer les buses, les pastilles et les filtres et les nettoyer avec le produit nettoyant puis les rincer à l'eau claire, remonter le tout. Remplir à nouveau le pulvérisateur avec de l'eau claire et le vidanger.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination.

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Important
Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur

conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur céréales d'hiver.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.
SPa1 - Afin de maintenir l'efficacité de la préparation, une seule application autorisée par saison d'herbicide contenant des substances actives de la famille des ALS (inhibiteur de l'acétolactase synthétase) à action contre les graminées.
Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée
24 heures après traitement.
Substance classée sensibilisante
Contient Ethoxylat d'alcool gras - alkyléther. Peut produire une réaction allergique.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion
Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal			Danger secondaire			Danger tertiaire		
9 - Matières et objets dangereux divers								
Dangereux pour l'environnement								

Tableau des usages et doses autorisées



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Blé dur d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.0l/ha	1 trait./campagne	stade BBCH 13 à BBCH 32	1a, 1b, 4a
Blé dur de printemps	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.0l/ha	1 trait./campagne	stade BBCH 13 à BBCH 32	1a, 4a
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.0l/ha	1 trait./campagne	stade BBCH 13 à BBCH 32	1a, 1b, 4a
Blé tendre de printemps	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.0l/ha	1 trait./campagne	stade BBCH 13 à BBCH 32	1a, 4a
Epeautre	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.0l/ha	1 trait./campagne	stade BBCH 13 à BBCH 32	1a, 1b, 4a
Seigle	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.0l/ha	1 trait./campagne	stade BBCH 13 à BBCH 32	1a, 1b, 4a
Triticale	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.0l/ha	1 trait./campagne	stade BBCH 13 à BBCH 32	1a, 1b, 4a

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

1. Organismes aquatiques
 1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.
 1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur céréales d'hiver.
 Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.
 Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

4. Plantes non-cibles
 4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Champ d'activité



Très sensible (de 95% à 100% d'efficacité)	Sensible (85% à 94% d'efficacité)	Moyennement sensible (70% à 84% d'efficacité)	Peu sensible (moins de 70 % d'efficacité)
Agrostide jouet du vent, Folle avoine, Pâturin annuel, Pâturin commun, Phalaris, Vulpin ----- Céraiste Lamiers, Matricaire, Ravenelle, Renoncule des champs, Moutarde des champs (Sanve) Stellaire (Mouron des oiseaux)	Avoine à chapelets (partie aérienne) Ray-grass ----- Coquelicot, Fumeterre, Gaillet, Sénéçon, Véronique des champs	Myosotis, Pensées	Véronique à feuilles de lierre, Véronique de Perse

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

AUZON DUO peut-être appliqué seul ou en mélange avec de l'huile (*). Dans ce dernier cas, les points suivants sont à respecter :

- utiliser de l'huile végétale estérifiée (type Actirob® B)

Blé tendre d'hiver, Blé tendre de printemps, Blé dur d'hiver, Blé dur de printemps, Seigle, Triticale et Epeautre

- Sur Agrostide jouet du vent, Pâturin annuel, Pâturin commun : AUZON DUO 0.8 L/ha + Actirob® B 1L/ha (*)

- Sur Vulpin : AUZON DUO 0.8 L/ha à 1 L/ha + Actirob® B 1L/ha (*), selon la situation de la parcelle

- Sur Avoine à chapelets (parties aériennes), Brome mou, Phalaris, Folle avoine, Ray-grass : AUZON DUO 1 L/ha + Actirob® B 1L/ha (*)

(*) Sauf sur blé tendre de printemps, blé dur de printemps, seigle et épeautre où l'utilisation d'huile est déconseillée.

L'ajout d'Actirob® B permet d'améliorer et de régulariser les efficacités, en particulier en présence de graminées, notamment ray-grass. Il est porté à l'attention des utilisateurs que l'ajout d'Actirob B peut entraîner des marquages de phytotoxicité, en particulier en conditions d'amplitudes thermiques (marquages par brûlures passagères sur feuilles).

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

L'efficacité et la rapidité d'action sont favorisées par des applications sur des adventices jeunes (Graminées : 3F à Fin tallage et Dicots : de cotylédons à 4-6 F) en conditions poussantes. Il est conseillé de traiter à partir de 5°C, avec une hygrométrie supérieure 60%.

Stades de traitement :

AUZON DUO est utilisable de 3 feuilles à 2 noeuds de la céréales (BBCH 13 à 32), de la sortie d'hiver au printemps.

La sélectivité de la préparation sur l'ensemble des céréales revendiquées pour une application de sortie d'hiver entre les stades BBCH 13 à 20 ne peut être garanties par manque de données mais est considérée comme acceptable.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Dans le cadre de la gestion des adventices des céréales à paille, l'utilisation des inhibiteurs d'ALS antigraminées (flupyrsulfuron, iodosulfuron, mésosulfuron, propoxycarbazone, sulfosulfuron, pyroxsulame...) doit être limitée à 1 seule application par campagne, exception faite du contrôle des bromes, seuls ou associés à une autre graminée, où une double application est possible, à moins de 3 semaines d'intervalle avec des spécialités à base :

- soit de propoxycarbazone (double application à demi dose chacune)

- soit de sulfosulfuron (double application à demi dose chacune)

- soit de pyroxsulame (double application à demi dose chacune)

- soit de toute nouvelle substance active herbicide antigraminées inhibiteur d'ALS présentant une efficacité comparable sur le brome (double application à demi dose chacune)

- soit d'une association d'inhibiteurs d'ALS suivie de propoxycarbazone ou de sulfosulfuron ou de pyroxsulame ou de toute nouvelle substance active herbicide antigraminées inhibiteur d'ALS présentant une efficacité comparable sur le brome.

Classification HRAC

B - Inhibiteurs ALS (acétolactate synthétase)

Application (matériel, pression)

La pulvérisation doit atteindre les adventices à détruire. Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 kg/cm².

Lors de la pulvérisation éviter toute dérive sur les cultures voisines et en particulier les cultures de féverole, utiliser éventuellement un dispositif de réduction de la dérive (buses anti-dérives). Traiter par temps calme et sans vent. Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit.

Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage. Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur après traitement.

Conditions du milieu

Dans certaines situations (fortes pluies avant traitement, forts écarts thermiques : supérieur à 15°C ou période de gel intense avant ou après traitement), des symptômes de décoloration et parfois de tassement ont été mentionnés, sans conséquences sur le rendement.

Après traitement



Cultures suivantes dans la rotation

Après une céréale désherbée avec AUZON DUO, dans le cadre de la rotation, il est possible d'implanter blés tendres et durs d'hiver, et blés tendres et durs de printemps, orges d'hiver et de printemps, seigle, triticale, luzerne (semis dernière semaine d'août), colza* (semis dernière semaine d'août), pois protéagineux de printemps, maïs, betterave industrielle, tournesol, pomme de terre, lin de printemps ou endive (semis au printemps de l'année suivante). Réaliser l'implantation derrière un labour ou, à défaut, après un travail du sol d'une profondeur minimale de 10 cm. Choisir des façons culturales appropriées de manière à permettre un brassage homogène de la zone travaillée.

Toute autre implantation de cultures se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

*Colza : cas particulier année sèche

En cas de pluviométrie** inférieure à la moyenne de la pluviométrie des 15 dernières années pour la même période calendaire (comprise entre la date de traitement herbicide sur céréales avec AUZON DUO et la date de semis du colza (lequel devra être réalisé à partir de la dernière semaine du mois d'août)), la pratique d'un labour profond (au moins 20 cm) est obligatoire.

** pluviométrie relevée sur le poste météorologique METEO France le plus proche du lieu d'implantation de la culture de colza.

Cultures Intermédiaires (CIPAN) : Après la récolte d'une céréale désherbée avec AUZON DUO avant le 31 Mars, il est possible d'implanter, avec ou sans labour, et avec un semis de la culture intermédiaire à partir du 10 Août, les cultures intermédiaires ci après : avoine de printemps, cameline, moa, moutarde (risque de marquages parfois possible), nyger, phacélie, radis (risque de marquages parfois possible), sarrasin, trèfle, vesce.

Cultures de remplacement

En cas d'accident nécessitant le remplacement de la céréale désherbée avec AUZON DUO, il est possible de re-semer (6 semaines après le desherbage) du blé de printemps avec ou sans labour. Et, après un labour: du blé dur de printemps ou orge de printemps ou maïs. Choisir des façons culturales appropriées de manière à permettre un brassage homogène de la zone travaillée.

Février 2018 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer S.A.S

Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France

www.bayer-agri.fr

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45

Service & appel
gratuits